

Rapport final d'activités dans le cadre de la convention CSL003/07PROCAS-IDEE Casamance du 12/09/2007 (avenant du 23/10/2007 fixe la durée au 31/05/2008)

N° de dossier : 07.2013.6-001.00

Projet : Programme d'appui au Développement Socio-économique pour la paix en Casamance (ProCas)

Ziguinchor, 01 juillet 2008

Proposition de projet de juin 2007 intitulée :

Les 09 CLPA de Ziguinchor et le CCP de Goudomp : Gages d'une exploitation responsable des ressources halieutiques côtières et outils citoyens pour la prévention des conflits.



Réunion à Diattacounda, région de Kolda

Sigles :

CCP : Cadre de Cogestion d'une zone de Pêche

CLCOP : Cadre Local de Concertation des Organisations de Producteurs

CLPA : Conseil Local de la Pêche Artisanale

CSPRH : Comités de Surveillance et de Protection des Ressources Halieutiques

CONIPAS : Conseil National Interprofessionnel de la Pêche Artisanale au Sénégal

CVG : Comité Villageois de Gestion

OP Filière : Organisation de Producteurs d'une filière / Collège

SRPS : Service Régional des Pêches et de la Surveillance

Le présent projet a identifié 2 zones d'intervention distinctes avec leur budget respectif : la région de Ziguinchor (5.632.700 F CFA) et la région de Kolda (1.927.400 F CFA).

#### 1. Pour mémoire :

En février 2004, IDEE Casamance a organisé une visite d'échange dans le Sine Saloum pour montrer aux représentants du Conseil Régional, l'ARD et acteurs de la pêche les initiatives de cogestion des ressources halieutiques entamées dans la zone. Depuis, IDEE Casamance a financé une étude sur la filière pêche en Casamance par le bureau Senagrosol et une inventaire des engins de pêche crevette dans les régions de Ziguinchor et Kolda par le Service Régional des Pêches et de la Surveillance. Début 2005, IDEE Casamance a signé une convention de partenariat avec le Groupement Interprofessionnel de la Pêche Artisanale en Casamance (GIPAC). Avec le GIPAC nous avons organisé un grand forum au Chambre de Commerce à Ziguinchor sous la tutelle du Conseil Régional le 07 mars 2005 pour analyser les contraintes de la pêche en Casamance. Durant le mois de mai 2005 nous avons appuyé le GIPAC avec des tournées de sensibilisation dans l'arrondissement de Niaguis et l'installation dans tous les villages de comités villageois de vigilance.

IDEE Casamance a financièrement appuyé le première AG du bureau régional du CONIPAS le 06 avril 2006 et l'installation définitive du bureau régional du CONIPAS le 08 mai 2006 avec les membres du bureau National. Durant toute l'année 2006 nous avons appuyé l'installation des bureaux régionaux des cinq Fédérations de la pêche que sont : CNPS, FENAGIE Pêche, FENAMS, UNAGIEMS et FENATRAMS. Membres de tous ces bureaux régionaux ont pu faire des tournées de sensibilisation dans la région.

Du 02 au 09 novembre 2006 nous avons appuyé une tournée de sensibilisation sur les Conseils Locaux de Pêche Artisanale (CLPA) par le Service Régional des Pêches et de la Surveillance et le CONIPAS. Une délégation de Dakar avait partagé la région de Ziguinchor en neuf CLPA, avec les villages y adhérant. La tournée était un travail de sensibilisation et de restitution aux populations.

L'objectif principal du projet 2003-2007 de IDEE Casamance intitulé "les zones humides en Casamance : une biodiversité à sauvegarder", était l'élaboration d'un plan régional de gestion durable des ressources naturelles des zones humides en Casamance par le biais d'une gestion participative et concertée de la population. Les axes choisis sont :

- la revalorisation des bassins traditionnels piscicoles
- un appui/conseil aux cueilleuses d'huîtres
- l'organisation des acteurs de la pêche continentale
- éducation à l'environnement et activités environnementales

La stratégie de IDEE Casamance pour renforcer les capacités des groupes cibles est une approche de proximité : utiliser le plus possible le savoir faire local et y greffer à la base les technologies appropriés. Ceci demande un travail d'information, d'éducation et de sensibilisation au niveau du village.

Les Conseils locaux de pêche artisanale (CLPA) ont été institués par le Code de la Pêche maritime (Loi 98-32 du 14 avril 1998), dans le but de promouvoir la participation des professionnels et leur implication dans la réflexion et la prise d'initiatives concernant l'aménagement et le développement de la pêche. L'Etat ayant choisi les sites pilotes de Foundiougne, Yoff, Sindia et Missirah, le Service Régional des Pêches et de la Surveillance de Ziguinchor nous a demandé d'attendre les résultats de ces initiatives.

Durant la réunion du 24 mai 2007 à la Gouvernance, concernant les permis de pêche, le sujet de l'installation des Conseils Locaux de Pêche Artisanale (CLPA) dans la région est à nouveau abordé par le Conseil Régional et IDEE Casamance. Le gouverneur donne son aval et encourage les partenaires dans cette démarche.

IDEE Casamance élabore ensuite une proposition de projet avec comme seul objectif de préparer le terrain pour une installation définitive des CLPA. L'approche proposée par IDEE Casamance permet aux acteurs de la pêche d'établir un état des lieux de chaque village concerné. Ainsi, dans chaque village concerné, les acteurs de la pêche élaborent eux-mêmes un état des lieux en utilisant le savoir-faire local : l'effectif des pêcheurs de poissons et de crevettes, les engins d'exploitation utilisés, les femmes impliquées dans la filière et les mareyeurs. Le processus d'inventoriage implique activement les Fédérations des pêcheurs et la société civile avec les élus locaux dont l'activité est encadrée par les agents du Service Régional des Pêches et de la Surveillance (SRPS) et les membres des Cadres Locaux de Concertation des Organisations de Producteurs (CLCOP). Le CLCOP est un mécanisme institutionnel qui permet aux OP d'une même communauté rurale de se retrouver, de se concerter, d'échanger leurs expériences, de valoriser leurs savoirs et savoir-faire en vue d'améliorer leurs conditions d'activité et de vie.

La convention CSL003/07PROCAS-IDEE Casamance est signée le 12 septembre 2007, par laquelle la GTZ alloue une subvention d'un montant à concurrence de Sept Million Cinq Cent Soixante Mille Cent Francs CFA (7.560.100 F CFA), soit 5.632.700 F CFA pour la région de Ziguinchor et 1.927.400 F CFA pour la zone de pêche de Goudomp.

Le lundi 13 août 2007, nous avons tenu une réunion au Conseil Régional de Ziguinchor avec les structures suivantes :

- Conseil Régional
- Service Régional des Pêches et de la Surveillance
- Service Régional des Eaux et Forêts
- CONIPAS
- PROCAS, représenté par Sahel3000
- IDEE Casamance

Durant cette réunion l'approche et le budget sont validés.

Or, en réalité le Service Régional des Pêches et de la Surveillance (SRPS) reste réticent et attend toujours l'aval de la Direction des Pêches Maritimes (DPM).

IDEE Casamance effectue alors un voyage à Dakar pour rencontrer le lundi 01 octobre 2007 Dr Mamadou GOUDIABY, Chef de la Division de la Pêche Artisanale au sein de la Direction des Pêches Maritimes.

Suite à ce rendez-vous et conforme aux conditions retenues, une lettre est adressée le 10 octobre 2007 à Madame la Directrice des Pêches Maritimes pour demander le feu vert pour la participation active des agents du SRPS.

En commun accord, IDEE Casamance fournit un billet d'avion à Dr Mamadou GOUDIABY pour qu'il puisse instruire le SRPS les 27 et 28 novembre 2007. Le voyage est annulé la veille. Madame la Directrice des Pêches Maritimes exprime toujours sa prédilection pour une autre approche, beaucoup plus onéreuse et d'envergure.

Une approche de proximité est alors proposée par IDEE Casamance et consiste à impliquer activement les membres du bureau régional du Conseil National Interprofessionnel de la Pêche Artisanale au Sénégal (CONIPAS) et des CLCOP. Suivent alors plusieurs réunions de concertation entre IDEE Casamance et le Conseil Régional et membres du bureau régional du CONIPAS.

Un désaccord devient alors apparent entre IDEE Casamance et ses partenaires. Au lieu d'entamer directement une installation de onze (11) comités de surveillance et de protection des ressources halieutiques dans la région de Ziguinchor, IDEE Casamance accorde la priorité à la réalisation (par les acteurs mêmes) d'un état des lieux, le renforcement de capacité des acteurs de la pêche, ses fédérations et le transfert d'information pour créer un environnement propice pour l'installation réelle des CLPA. Comme l'avertit déjà M. Diallo de Sahel3000 le 06/08/2007 : il y a ce grand risque de tomber dans le « piège de comité » où les concernés seront plus envoûtés par le prestige des

postes de responsabilités que de ce qui les attendent réellement pour relever les défis planifiées.

Le 13 février 2008, après des discussions houleuses, le Conseil Régional tranche en faveur de l'installation de onze (11) comités de surveillance et de protection des ressources halieutiques dans la région de Ziguinchor et demande à CONIPAS de fournir un programme. Par contre, IDEE Casamance a pu imposer l'implication active des CLCOP, assurant ainsi une partie de sa stratégie préférée : l'approche de proximité.

Un nouveau dynamisme de développement rural est né avec la mise en place du Conseil National de Concertation et de coopération des Ruraux (CNCR) le 17 mars 1993 à Thiès par la volonté des producteurs (neuf fédérations : associations paysannes, coopératives agricoles, horticulteurs, femmes, pêcheurs, éleveurs, coopératives d'éleveurs, d'exploitants forestiers). Le CNCR est représenté au niveau régional par le CRCR. Depuis 1996, les régions, dernières nées des collectivités locales, font l'objet d'importants transferts de compétences de la part de l'État central et jouent un rôle de coordination et d'harmonisation du processus de décentralisation. Cette décentralisation donne plus de pouvoirs aux collectivités locales et en particulier à la Communauté Rurale (CR) à laquelle est désormais confiée la gestion des ressources naturelles. Cette gestion se base sur la cogestion avec les organisations de producteurs (OP) du monde rural. Au sein de chaque CR, ces OP se retrouvent réunies selon leur filière d'activité dans le CLCOP, qui permet aux OP d'une même communauté rurale de se retrouver, de se concerter, d'échanger leurs expériences, de valoriser leurs savoirs et savoir-faire en vue d'améliorer leurs conditions d'activité et de vie. Les différentes organisations de producteurs, Groupement d'Intérêt Economique (GIE), association, coopérative et autres groupements de pêcheurs payent une cotisation au CLCOP qui encadre leurs activités et les propulse à un niveau supérieur. Les services techniques de l'Etat, Service Régional des Pêches et de la Surveillance et autre Service Régional de l'Expansion Rurale, apportent alors un appui technique et conseillent les membres du bureau du CLCOP.

Après une courte période de communication par les radios locales et les convocations distribuées par les agents du Service Régional des Pêches et de la Surveillance, les CLCOP et les CAR (ANCAR), cette installation est réalisée durant onze tournées effectuées par les membres du bureau régional du CONIPAS à partir de Ziguinchor. Pour la communication, le CONIPAS a produit et distribué des communiqués de presse aux radios suivantes : RTS, FM Kassoumaye, FM Awagna, FM Kabissa, FM Kairaba. Pour la distribution des invitations, le CONIPAS a mobilisé et accordé un appui pécuniaire au SRPS, ANCAR et CRCR.

Durant une réunion de concertation le 25 mars 2008 entre le Conseil Régional, le CRCR, ANCAR, le SRPS, CONIPAS et IDEE Casamance est alors décidé le décaissement par IDEE Casamance pour les cinq tournées dans les zones de Tiobon, Kafountine, Ouonck, Koubalan, Thionck Essyl durant les journées du 26 au 30 mars 2008. Suivie d'une réunion d'évaluation le lundi 31 mars 2008.

## 2. L'installation de 11 CSPRH dans la région de Ziguinchor

Une tournée dans une des onze zones de pêche, dont le zonage est basé sur le travail fait dans le cadre de l'installation des CLPA, réunit pour chaque village impliqué le chef du village et un représentant de la filière pêche. Une voiture déplace de Ziguinchor une délégation du CONIPAS (4 personnes), SRPS et IDEE Casamance vers le village central de la zone. Les convocations sont adressées au chef de village, qui se fait accompagner par un acteur de la pêche.

L'objectif des tournées est de :

1. restituer auprès des acteurs de la pêche à la base les résultantes des tournées de vulgarisation des CLPA de la région de Ziguinchor effectuées par le SRPS et CONIPAS en novembre 2006 sur financement de IDEE Casamance (628.500 F CFA).

Ces tournées étant destinées à l'adaptation/validation par les populations locales d'un premier découpage proposé par le SRPS. Ainsi, un remaniement de villages a été proposé, effort validé par le SRPS et sujet de la restitution actuelle.

2. l'installation des comités de surveillance et de protection des ressources halieutiques (CSPRH) dans les onze zones choisies. Ces onze zones sont basées sur les neuf propositions des CLPA (uniquement valable pour les zones de pêche maritime) et deux zones ajoutées par le bureau régional du CONIPAS : Koubalan et Ouonck.
3. le CSPRH est alors expressément demandé d'élaborer dans les plus brefs délais un plan d'actions qui sera soumis aux bailleurs de fonds.

La réunion d'évaluation du 31 mars 2008 regroupe au Conseil Régional les agents du SRPS, ANCAR, CRCR, CONIPAS et IDEE Casamance. Après un compte rendu des cinq tournées dans les zones de Tiobon, Kafountine, Ouonck, Koubalan, Thionck Essyl durant les journées du 26 au 30 mars 2008 par les participants aux tournées que sont le CONIPAS, le SRPS, ANCAR, CRCR et IDEE Casamance, il est décidé de continuer le programme. Pourtant, IDEE Casamance avait proposée une pause pour les raisons suivantes :

- plus de temps pour sensibiliser et informer la base
- finaliser les rapports financiers de cette phase et s'approprier les justificatifs à rendre au bailleur de fonds
- finaliser les rapports d'activités et approfondir l'évaluation
- s'exprimer sur le fait que quatre des cinq vice-présidents de CONIPAS ont déclaré de n'être informé de rien et demandent une interruption

Les autres participants à la réunion ont décidé que la sensibilisation était satisfaisante, que les justificatifs seront disponible dans les deux heures après la réunion, que la programmation ne permet pas une pause et que le point 4 est une affaire interne au CONIPAS.

Ainsi, du 01 au 07 avril 2008 l'installation des comités dans les zones de Diogué, Cap Skirring, Elinkine, Adéane et Nyassia a eu lieu.

La réunion d'évaluation du 18 avril 2008 regroupe au Conseil Régional les agents du SRPS, CONIPAS et IDEE Casamance. Tout le monde déplore l'absence des partenaires CRCR et ANCAR et cela surtout les agents du SRPS qui expriment leur plus grande satisfaction d'avoir, pour la première fois, pu travailler sur le terrain avec des partenaires au développement.

C'est alors que le chef Départemental déplore d'avoir constaté durant ses tournées l'absence durant les réunions d'importants groupes d'acteurs de pêche. Ainsi, plusieurs représentants incontournables étaient négligés. Il avance quelques corrections pour la prochaine fois :

- ◆ il faut plus de temps de préparation, de sensibilisation et d'information
- ◆ il faut plus de concertation entre les partenaires
- ◆ il est mieux de reporter une réunion que de faire une réunion mal préparée
- ◆ il faut mieux préparer les invitations aux réunions. Ainsi, dans la zone de Adéane, les pêcheurs Toucouleur représentent quelque 80% des acteurs, mais étaient absent à la réunion

Ces suggestions seront prises en compte pour l'installation du comité de Ziguinchor, qui a lieu le 28 mai 2008 après plusieurs journées de sensibilisation par le SRPS.



L'installation se déroule comme les autres : une introduction sur le CONIPAS, l'aggravation de la rareté des produits halieutiques, les difficultés rencontrés qui sont surtout provoquées par le manque de moyens et la nécessité d'un comité de surveillance. Suivie d'une table ronde durant laquelle chaque acteur avance ses propres doléances, ses contraintes et peut exprimer ses besoins. Les participants élisent alors le bureau du comité. Ensuite, le bureau régional du CONIPAS urge le comité fraîchement installé d'élaborer un plan d'activités qui sera soumis pour financement aux bailleurs de fonds.

Un bureau typique est ainsi élu dans les onze (11) zones, ce qui résulte pour la région de Ziguinchor :



**COMITE DE SURVEILLANCE DE TIOBON 26 mars 2008**

PRESIDENT : MALANG SADIO (TIOBON)

1<sup>er</sup> VICE PRESIDENT : BACARY MARIA (KABILINE)

2<sup>ème</sup> VICE PRESIDENT : ABDOU AZIZ SAMBOU (MLOMP)

3<sup>ème</sup> VICE PRESIDENT : RESERVE SINDIA

SECRETAIRE GENERAL : IBOU MANE (TIOBON)

SECRETAIRE GENERAL ADJOINT : KARAMBA DIEDHIOU (KAGNOBON)

TRESORIER GENERAL : FATOU COLY (TIOBON)

TRESORIER GENERAL ADJOINT : MODIBO COLY (DIANKI)

1<sup>er</sup> COMMISSAIRE AUX COMPTES : SADATY SAMBOU (MLOMP)

2<sup>ème</sup> COMMISSAIRE AUX COMPTES : RESERVE DIOULOLOU

3<sup>ème</sup> COMMISSAIRE AUX COMPTES : RESERVE SINDIA

**COMITE DE SURVEILLANCE DE KAFOUNTINE 27 mars 2008**

PRESIDENT : MEDOUNE SEYE (DIANNAH)

1<sup>er</sup> VICE PRESIDENT : AUGUSTIN DIASSOUA DIATTA (KASSEL)

2<sup>ème</sup> VICE PRESIDENT : JEAN DIASSY (SALOULO)

3<sup>ème</sup> VICE PRESIDENT : DJIBRIL COLY (COLOMBA)  
SECRETAIRE GENERAL : BOUBACAR DIATTA (ABENE)  
SECRETAIRE GENERAL ADJOINT : RESERVE  
TRESORIER GENERAL : ELISABETH DJIBA (HILOLE)  
TRESORIER GENERAL ADJOINT : DEMBO SAMBOU (DIANNAH)  
1<sup>er</sup> COMMISSAIRE AUX COMPTES : MICHEL MANE  
2<sup>ème</sup> COMMISSAIRE AUX COMPTES : YANCOUBA SAGNA (KAFOUNTINE)  
3<sup>ème</sup> COMMISSAIRE AUX COMPTES : BABOU SAMBOU (ALBADAR)

**COMITE DE SURVEILLANCE DE COUBALAN 28 mars 2008**

PRESIDENT : BASSIROU CISSE (DJILACOUNE)  
1<sup>er</sup> VICE PRESIDENT : MAMADOU SANE (DIOUBOUR)  
2<sup>ème</sup> VICE PRESIDENT : IBRAHIMA BADJI (CHEF DE VILLAGE DIOUBOUR)  
3<sup>ème</sup> VICE PRESIDENT : INSA SANE (COUBALAN)  
SECRETAIRE GENERAL : ANSOUMANA SAGNA (DIOUBOUR)  
SECRETAIRE GENERAL ADJOINT : MAMADOU KEBE SANE (NIANDANE)  
TRESORIER GENERAL : MARIAMA SAGNA (BOURE TANGHORY)  
TRESORIER GENERAL ADJOINT : ABDOU TAMBA (CHEF DE VILLAGE NIANDANE)  
1<sup>er</sup> COMMISSAIRE AUX COMPTES : KARAMBA DIEDHIOU (HATHIOUNE)  
2<sup>ème</sup> COMMISSAIRE AUX COMPTES : MALAMINE SANE (BOUGUE)  
3<sup>ème</sup> COMMISSAIRE AUX COMPTES : MALANG TAMBA (KOUBANAO)

**COMITE DE SURVEILLANCE DE OUONCK 29 mars 2008**

PRESIDENT : FAYE BADIANE (SANTACK)  
1<sup>er</sup> VICE PRESIDENT : AMADOU BEAU DIEDHIOU (DJIGIPOUNE)  
2<sup>ème</sup> VICE PRESIDENT : MALAMINE MINI DIEDHIOU (OUONK)  
3<sup>ème</sup> VICE PRESIDENT : MAMADI MANGA (DJNOUBOR)  
SECRETAIRE GENERAL : OMAR BADIANE (DJIGIPOUNE)  
SECRETAIRE GENERAL ADJOINT : MALAMINE SANE (SOUDAN)  
TRESORIER GENERAL : SALIF DIEDHIOU (BANLANTIN SUD)  
TRESORIER GENERAL ADJOINT : SADIO DIEDHIOU (SINDIALO)  
1<sup>er</sup> COMMISSAIRE AU COMPTE : SALOUM ISMAILA SANE (SANTACK)  
2<sup>ème</sup> COMMISSAIRE AU COMPTE : MALAMINE BADIANE (SANTACK)  
3<sup>ème</sup> COMMISSAIRE AU COMPTE : GNIMA DIEDHIOU (BABATE)

**COMITE DE SURVEILLANCE DE THIONK ESSYL 30 mars 2008**

PRESIDENT : SOULEYMANE MANE (THIONK ESSYL)  
1<sup>er</sup> VICE PRESIDENT : STANISLAS DIEME (AFFINIAM)  
2<sup>ème</sup> VICE PRESIDENT : OUSSEYNOU SAGNA (BODE)  
3<sup>ème</sup> VICE PRESIDENT : ABDOU DIATTA (THIONK ESSYL)  
SECRETAIRE GENERAL : IBRAHIMA BADJI (THIONK ESSYL)  
SECRETAIRE GENERAL ADJOINT : BACARY DIATTA (EDIAMATE)  
TRESORIER GENERAL : IBOU DIEME (TENDOUCK)  
TRESORIER GENERAL ADJOINT : ALIOU DIEDHIOU (MANGAGOULACK)  
1<sup>er</sup> COMMISSAIRE AUX COMPTES : PAUL IGNACE (ELANA)

2<sup>ème</sup> COMMISSAIRE AUX COMPTES : OUSMANE WASSA BADJI (THONK ESSYL)

3<sup>ème</sup> COMMISSAIRE AUX COMPTES : AMADOU KANDIA DIATTA (BOUTEGOL)

**COMITE DE SURVEILLANCE DE ADEANE 01 avril 2008**

PRESIDENT : MAMADOU VIEUX DIANDY (AGNACK)

1<sup>er</sup> VICE PRESIDENT : LAMINE BADIANE (NIAGUIS)

2<sup>ème</sup> VICE PRESIDENT : BOUBACAR BADJI (BAGHGHA)

3<sup>ème</sup> VICE PRESIDENT : YANCOUBA CAMARA (DIAGNO)

SECRETAIRE GENERAL : MAMADOU CORREA DIOL (BAGHAGHA)

SECRETAIRE GENERAL ADJOINT : KELOUNTAN MANGA (TAMBACOUMBA)

TRESORIER GENERAL : MARIAMA SANE (BAGHAGHA)

TRESORIER GENERAL ADJOINT : SALIOU SADIO (FANDA)/KHADY CAMARA (TAMBACOUMBA)

1<sup>er</sup> COMMISSAIRE AUX COMPTES : JOSEPH TOMY (TAMBACOUMBA)

2<sup>ème</sup> COMMISSAIRE AUX COMPTES : EL HADJI FAYE (NIAGUIS)

3<sup>ème</sup> COMMISSAIRE AUX COMPTES : MAMADOU KATILE (ADEANE)

**COMITE DE SURVEILLANCE DU CAP SKIRRING 02 avril 2008**

PRESIDENT : SAMBA FALL (BOUCOTT OUOLOF)

1<sup>er</sup> VICE PRESIDENT : FRANCOIS SOUMARE (EHIDJI)

2<sup>ème</sup> VICE PRESIDENT : OUSMANE CISSE (DIAKEN OUOLOF)

3<sup>ème</sup> VICE PRESIDENT : MOUSSA SECK (CAP SKIRRING)

SECRETAIRE GENERAL : MOUSSOU TRAORE (DIEMBERING)

SECRETAIRE GENERAL ADJOINT : CHEIKH TIDIANE NIASSE (CAP SKIRRING)

TRESORIER GENERAL : JEAN FRANCOIS DIATTA (CARABANE)

TRESORIER GENERAL ADJOINT : CHERIF GOMIS (OURONG)

1<sup>er</sup> COMMISSAIRE AUX COMPTES : ABDOULAYE DIONE (CAP SKIRRING)

2<sup>ème</sup> COMMISSAIRE AUX COMPTES : IDRISSE DIATTA (BOUCOTT DJOLA)

3<sup>ème</sup> COMMISSAIRE AUX COMPTES : MOUSSA NDIAYE (WENDAYE)

**COMITE DE SURVEILLANCE DE ELINKINE 03 avril 2008**

PRESIDENT : MAMADOU NDIAYE (ELINKINE)

1<sup>er</sup> VICE PRESIDENT : OMAR DIOP (MLOMP)

2<sup>ème</sup> VICE PRESIDENT : FELIX MANGA (KAGNAO)

3<sup>ème</sup> VICE PRESIDENT : SIMON APPOLINE DIEDHIOU (NIAMBALANG)

SECRETAIRE GENERAL : ABBAS DIAGNE (ELINKINE)

SECRETAIRE GENERAL ADJOINT : EMILE SAMBOU (DJICOMOLE)

TRESORIER GENERAL : KOUREKENI SAMBOU (ELINKINE)

TRESORIER GENERAL ADJOINT : IBRAHIMA FAYE (DJIROMAIT)

1<sup>er</sup> COMMISSAIRE AUX COMPTES : ABEL SAMBOU (MLOMP)

2<sup>ème</sup> COMMISSAIRE AUX COMPTES : CHEIKH M DIOP (ELINKINE)

3<sup>ème</sup> COMMISSAIRE AUX COMPTES : FREDERIC BASSENE (KAGNAO)

**COMITE DE SURVEILLANCE DE DIOGUE 05 avril 2008**

PRESIDENT : MANSOUR KANE (DIOGUE)

1<sup>er</sup> VICE PRESIDENT : HENRY DIATTA (HITOU)

2<sup>ème</sup> VICE PRESIDENT : FRANCOIS DIEME (NIOMOUNE)



3<sup>ème</sup> VICE PRESIDENT : NIOMBONG DIATTA (HAERE)  
SECRETAIRE GENERAL : KHATAB GUEYE (NIOMOUNE)  
SECRETAIRE GENERAL ADJOINT : GASPARD SYNA (DIOGUE)  
TRESORIER GENERAL : AMY GUEYE (DIOGUE)  
TRESORIER GENERAL ADJOINT : SOPHIE DIOUF (DIOGUE)  
1<sup>er</sup> COMMISSAIRE AUX COMPTES : DIADJI FALL (HITOU)  
2<sup>ème</sup> COMMISSAIRE AUX COMPTES : JUSTIN DIATTA (DIOGUE)  
3<sup>ème</sup> COMMISSAIRE AUX COMPTES : DIARAGNE DIATTA (DIOGUE)

**COMITE DE SURVEILLANCE DE NYASSIA 07 avril 2008**

PRESIDENT : LOUIS TENDENG (ENAMPORE)  
1<sup>er</sup> VICE PRESIDENT : SOULEYMANE SAGNA (KAGUIT)  
2<sup>ème</sup> VICE PRESIDENT : MARCEL SAGNA (BANDIAL)  
3<sup>ème</sup> VICE PRESIDENT : FREDERIC NIAFOUNA (KALEANE)  
SECRETAIRE GENERAL : FIDELE BASSENE (ETOME)  
SECRETAIRE GENERAL ADJOINT : JULES AMANGAFO BASSENE (ELOUBALIRE)  
TRESORIER GENERAL : DAOUA DIEME (BADIATE)  
TRESORIER GENERAL ADJOINT : DAOUA BASSENE (DARSALAM)  
1<sup>er</sup> COMMISSAIRE AUX COMPTES : MOKO TENDENG (KAMOBÉUL)  
2<sup>ème</sup> COMMISSAIRE AUX COMPTES : ROBERT NIAFOUNA (BAFICAN)  
3<sup>ème</sup> COMMISSAIRE AUX COMPTES : CHEIKH OUMAR DABO (KAGUIT)

**COMITE DE SURVEILLANCE DE ZIGUINCHOR 28 mai 2008**

PRESIDENT : FIDEL TENDENG  
1<sup>er</sup> VICE PRESIDENT : ANSOUMANA MANGA  
2<sup>ème</sup> VICE PRESIDENT : COUDAR SY  
3<sup>ème</sup> VICE PRESIDENT : CHERIF SARR  
4<sup>ème</sup> VICE PRESIDENT : ASTOU DEME  
SECRETAIRE GENERAL : MEDOUNE NDIAYE  
SECRETAIRE GENERAL ADJOINT : MAMADOU DIEME  
TRESORIER GENERAL : YOUSSEUPHA BARRO  
TRESORIER GENERAL ADJOINT : GERMAINE DIATTA  
1<sup>er</sup> COMMISSAIRE AUX COMPTES : EMMANUEL SAMBOU  
2<sup>ème</sup> COMMISSAIRE AUX COMPTES : BAMBA SECK  
3<sup>ème</sup> COMMISSAIRE AUX COMPTES : CHERIF DIOUF

Pour clôturer le projet dans la région de Ziguinchor, il ne reste que les deux journées programmées pour le renforcement de capacité des membres des comités. Il est prévu de rassembler à Ziguinchor 117 membres des onze comités pour une formation dont le module est formulé par le SRPS et le CONIPAS.

IDEE Casamance reste maître d'œuvre de ces journées de formation et justifiera toutes les dépenses au ProCas, comme d'habitude. Par contre, les délais du programme dans la région de Ziguinchor nous obligent de clôturer le programme provisoirement, de présenter ce rapport final pour finaliser définitivement le programme après ces deux journées de formation, qui ne changent rien du contenu de cette synthèse.

### 3. Le Cadre de cogestion de la zone de pêche de Goudomp - CCPG

Les interventions dans la région de Kolda se sont d'abord concentrées autour de la Commune de Goudomp et en particulier autour de son Centre de Pêche. En étroite collaboration avec son chef, Cheikhou N'Diaye, les mareyeurs, pêcheurs et autres acteurs de la pêche, la radio communautaire Pkumel FM et les élus locaux de la commune sont informés et mobilisés. Avec le choix d'émissions de slogans de maximal une minute et cela à répétition, la radio communautaire a joué un rôle mobilisateur d'envergure. Les premières réunions à Goudomp ont ainsi pu mobiliser des acteurs de la pêche des CR de Djibanar et de Djiredji sur la rive Nord. Ces travaux préparatifs ont abouti à la grande réunion du 10 avril 2008 à Djiredji, sous la présidence du Maire de Goudomp et du Président de la Communauté Rurale.

Après concertation avec le CRCR de Kolda, IDEE Casamance a alors signé le 14 avril 2008 une convention avec le CLCOP de Djiredji par laquelle notre approche de proximité est assurée. La convention stipule les activités suivantes, pour lesquelles le CLCOP reçoit un appui pécuniaire de Quatre Vingt Dix Mille Francs (90.000 F CFA) :

Le plan d'activités :

- Présentation du projet au Sous-préfet de Diattacounda
- Présentation du projet au Sous-préfet de Diende
- Présentation du projet à la Commune de Goudomp
- Présentation du projet à la Communauté Rurale de Djibanar
- Présentation du projet à la Communauté Rurale de Djiredji

Les premières visites de proximité effectuées par les membres des CLCOP accompagnées de séances d'information incitent les acteurs de la pêche de se réunir et de faire eux-mêmes l'inventaire exhaustif de leur effectif au niveau du village et des engins de pêche utilisés. Les membres des collèges de pêcheurs, mareyeurs, micro mareyeurs, micro mareyeuses, peseurs, transformatrices sont acteurs à part entière dans le processus de déterminer l'effectif de chaque OP filière et de leurs moyens respectifs d'exploitation. Les populations riveraines sont associées à toutes les étapes et l'inventaire villageois final est validé par le Chef du Village.

Le budget mis à la disposition du CLCOP est utilisé pour l'encadrement de ce processus de participation active : les déplacements, l'organisation des réunions dans les villages et pour couvrir toute dépense nécessaire des collaborateurs. L'utilisation des fonds doit aboutir à la présentation pour chaque village :

- d'un inventaire exhaustif des pêcheurs et de leur éventuel ralliement
- d'un inventaire exhaustif des pêcheurs selon l'espèce pêchée
- d'un inventaire exhaustif des engins de pêche et de leur appartenance
- d'un inventaire des mareyeurs qui fréquentent le village
- de PV de réunions avec listes de présence
- du PV de l'installation du Comité Villageois de Gestion, CVG

Avec la présentation de ces six énumérations, l'utilisation des fonds est justifiée.

Les mêmes activités ont lieu dans le CR de Djibanar et la Commune de Goudomp sous l'égide du Centre de Pêche de Goudomp et IDEE Casamance. Ainsi, une réunion inédite a eu lieu le dimanche 25 mai 2008 à Djibanar. Sur demande du Président de la Communauté Rurale (PCR) de Djibanar, Seydou Biaye, se sont retrouvés les PCR de Djiredji (Bacary Biaye), le PCR de Diattacounda (Nany Ousmane Sadio), le PCR de Bemet Bijini (Ismaila Seydi) et le maire de Goudomp (El Hadj Oumar Michel Seydi) avec 85 acteurs de la pêche de quatre Communautés Rurales des deux rives du fleuve Casamance.

En premier lieu, les PCR de Diattacounda et de Bemet Bijini ont exprimé leur forte volonté de se rejoindre aux activités du projet dont l'objectif principal est d'organiser les acteurs de

la pêche de la ria Casamance et d'installer une cogestion participative qui garantit une exploitation équitable des ressources halieutiques. Ensuite, l'assemblée s'accorde sur la stratégie de la cogestion : les pêcheurs surveillent sur leur lieu de travail (le fleuve) à l'application de la réglementation retenue. Une infraction est dénoncée au Comité Villageois de Gestion (CVG). Les membres élus de ce CVG essayent de régler le problème à l'amiable. En cas d'échec l'infraction est portée au Cadre de Concertation de la zone de pêche (CCP) qui réunit les délégués des CVG des villages formant une zone de pêche. Ce CCP a recours au pouvoir des élus locaux (PCR, maires) et peut faire appel à tout agent assermenté qui peut imposer la saisie du matériel ou infliger une amende. Durant les réunions périodiques des CVG et du CCP les membres élaborent une convention locale dont la réglementation est appliquée à la zone de pêche et validée par l'Etat (préfet, gouverneur).

Comme d'habitude suit alors une discussion houleuse entre les différents acteurs de la pêche sur les mesures à prendre. Grand obstacle cette fois est la longueur des sennes de plage utilisés par les walo-walo (ethnie du Nord du Sénégal et peu intégré dans la communauté). La loi N° 63-40 du 10 juin 1963 (sic !) et son application par le décret 65-506 réglementant la pêche dans les eaux continentales, stipule dans son article 9 que : Est interdit l'usage de tout engin de pêche de quelque nature que ce soit fixe ou mobile, ayant un développement linéaire de plus de 250 mètres. Les walo-walo utilisent actuellement des sennes de plage allant jusqu'à 1 000 mètres, employant de 60 à 80 personnes ! Après maintes discussions ils sont en principe d'accord pour diminuer la longueur, mais demandent des activités d'accompagnement (accès au microcrédit et autres activités génératrices de revenus) pour faciliter la substitution des engins de pêche. Ainsi on atteint un important sujet de discussion : si effectivement une convention locale interdit ou impose des modifications des engins, alors le troc de ceux-ci doit être sujet de discussion et les mesures d'accompagnement doivent être discutés.

L'assemblée a alors retenu l'application d'une réglementation prioritaire :

- interdiction du monofilament
- interdiction d'une maille plus petite que 25 mm pour la pêche aux poissons
- interdiction d'une maille plus petite que 12 mm pour la pêche crevette

L'assemblée demande un appui technique pour analyser l'impact et étudier les lieux d'installation de piquets pour transformer une partie de la zone de pêche en zone de frayère. Les participants demandent aussi un appui aux activités de reboisement de la mangrove.

Il est aussi accordé l'organisation à tour de rôle des réunions dans les autres CR comme Diattacounda et Bemet Bijini, quoique IDEE Casamance ne sache pas encore où trouver le financement.

La réunion a démontré le rôle impératif du CLCOP dans l'approche de proximité : tandis que dans très peu de temps les villages du rive Nord (CR Djiredji) se sont mobilisés et que les activités de leurs habitants portent ses fruits, les CVG dans le CR de Djibanar peinent à décoller, sauf celui de la commune de Goudomp qui fonctionne à merveille.

#### 4. Les premières conclusions :

- Les activités dans la zone de Goudomp ont clairement démontré l'intérêt de l'approche de proximité avec un rôle pondérant du CLCOP. Cette stratégie permet de transférer suffisamment d'information aux groupe cible pour que tout le monde peut s'exprimer et activement participer aux prises de décisions durant les réunions.
- L'installation préalable des comités villageois de gestion (CVG) et de leur implication dans les réunions rassembleuses ont donné des résultats immédiats avec l'application

locale des plus pressants lignes de conduite consentis durant ces réunions. Ainsi, dans la zone de Adéane (CR Adéane, Niaguis, Coubalan, Ouonck) et Goudomp (CR Djiredji, Djibanar et commune) l'interdiction du monofilament est effective, ainsi que l'application d'une maille minimale de 12mm pour crevettes et maille 25mm pour poissons.

- L'hétérogénéité de la filière pêche et sa complexité demandent plutôt une grande flexibilité qu'un cadre rigide. Il s'avère plus efficace de composer les comités avec les délégués des Organisations de Producteurs filière (OP filière ou collèges) de pêcheurs, mareyeurs, micro mareyeurs, micro mareyeuses, peseurs, formatrices. Et mieux, même entre pêcheurs de crevettes (canal, féfé-féfé) et poissons (différents engins) existent des grandes différences en intérêt, contraintes et besoins. Ainsi, le comité du commune de Goudomp est composé du maire (élu local), chef du centre de pêche (technicien), mareyeur et six groupes de pêcheurs : Walo Walo, Mandingue, Toucouleur, Balante, Malien, Poular.
- L'enthousiasme rencontré dans les CR de Bemet Bijili, Djiridji, Djibanar, Diattacounda et la commune de Goudomp avec comme effet la présentation active des présidents et du maire nous incitent à chercher de fonds pour continuer ce travail. Par ailleurs du même pour la zone de Adéane, Niaguis, Coubalan, Ouonck.

## 5. Quelques propositions

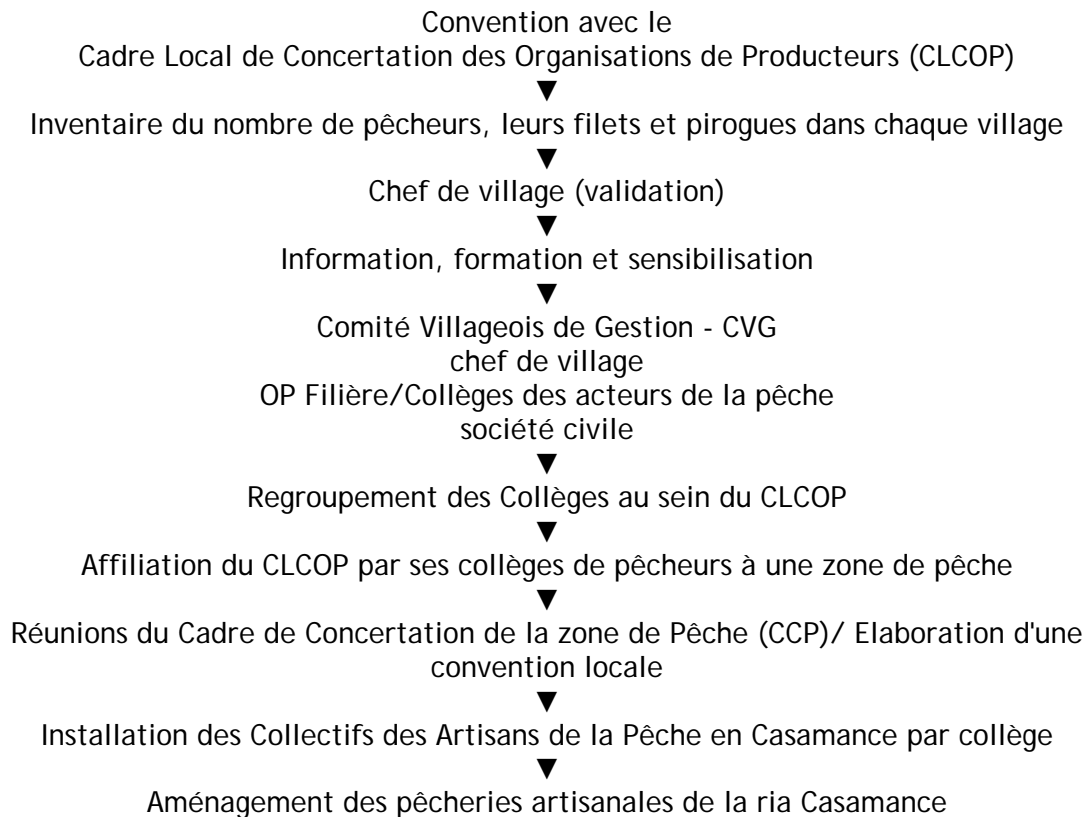
Comment synchroniser et capitaliser les expériences de terrain vécues dans les régions de Ziguinchor et Kolda ? D'après nos informations reçues à Dakar du Ministère de l'Economie Maritime et des Transports Maritimes Internationaux le Gouvernement du Sénégal attache de plus en plus d'importance à la cogestion, même si la Pêche n'est pas une compétence transférée. L'Etat peut, dans ce contexte, confier des concessions (zones de pêche) aux communautés locales pour la gestion. La cogestion demande une participation active et une interactivité de tous les acteurs de la pêche, de la société civile et des élus locaux. Ce dynamisme ne peut se concrétiser que si ce consentement est incorporé dans le village. C'est le rôle essentiel du Comité Villageois de Gestion. Le CLCOP, en tant que plate-forme de concertation et d'information aux producteurs, ouvre la voie aux niveaux supérieurs.

Nos activités menées dans la région de Kolda s'alignent parfaitement sur cette approche de cogestion et de proximité. Une dernière directive du Ministère demande aux acteurs de la pêche de s'organiser en GIE locaux. Vu les frais d'inscription et autres dépenses, ceci n'est pas toujours possible au niveau villageois. Il serait alors plus efficace de s'organiser au niveau de la Communauté Rurale et de s'approcher du CLCOP, tandis que le plus important et premier niveau de prise de décisions reste le village. L'accolement du village à une zone de pêche devient alors accessoire. Plusieurs CR forment alors un cadre de concertation d'une zone de pêche. Une CR peut participer à plusieurs zones de pêche selon les besoins. Les acteurs de la pêche (organisé en collèges ou OP filière au niveau de la CR), membres de la Société Civile et Elus Locaux se rencontrent sous l'égide du CLCOP pour formuler une convention locale pour la zone, prenant soin de prendre en compte les spécificités de la zone. Cette convention est validée par le représentant du Gouvernement. On s'aligne sur la stratégie du projet USAid/Wula Nafaa.

Les conséquences de l'installation des CSPRH dans la région de Ziguinchor sont plus complexes. Les CSPRH manquent l'encre nécessaire à la base et une forte représentation de cette base. La pression de présenter un plan d'action pour être soumis à un bailleur de fonds n'arrange pas les choses. Ni d'ailleurs le manque de cohérence avec le découpage administratif. Par contre, les membres des CSPRH, tous professionnels de la pêche, peuvent donner un appui technique au CLCOP et peuvent être utilisés comme moyen de communication de proximité et véhiculer l'information (technique) à la base. La réunion

d'installation du C SPRH a réuni les Chefs de chaque village inclus dans la zone, accompagné d'un acteur de la pêche du village, ce qui facilite énormément l'accès aux villages. Ainsi, les C SPRH jouent un rôle fédérateur et fonctionnent comme conseils techniques de proximité. Les C SPRH peuvent aussi servir de plate-forme de discussion sur le cadrage des aires d'intervention des futures CLPA.

Conforme à la politique Nationale et en particulier celle de l'aménagement des pêcheries artisanales dont la stratégie passe par la cogestion et l'organisation des acteurs de la pêche en GIE locaux et considérant le CLCOP comme la cheville ouvrière du développement rural, IDEE Casamance propose l'itinéraire suivante :



## Intervenir pour le Développement Ecologique et l'Environnement en Casamance

---

IDEE Casamance  
BP 120  
Ziguinchor  
33 991 45 92  
peche@ideecasamance.org  
ideecasamance@arc.sn

[www.ideecasamance.org](http://www.ideecasamance.org)

---